

**REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU JURA**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE DOMBLANS**

L'an deux mil vingt-deux, le vingt-sept octobre à 19 heures 30, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de M. Jérôme TOURNIER, Maire.

Nombre de membres en exercice : 19

Présents : 16

Absents : 3

Date de convocation de l'assemblée délibérante : 21 octobre 2022

Présents : M. Roger BALLEET, M. Gilles CAMPY, M. François FOUCQUART, Mme Sandrine GAUCHET, Mme Monique GAUDRON, M. Emmanuel GROUILLON, Mme GUICHARDOT Amandine, Mme Chantal MARTELIN, Mme Brigitte MATHIEUX, Mme Chrystel MEULLE, M. Jean NOZIERE, M. Frédéric OLIVIER, M. Emmanuel RIZZI, Mme Marie-Noëlle ROY, Mme Annie SALOMON-DU-MONT, M. Jérôme TOURNIER

Absents excusés :

Mme Karine BLONDEAU donne pouvoir à M. Frédéric OLIVIER

Mme Céline CANNARD donne pouvoir à Mme Amandine GUICHARDOT

M. Rémi COURTOUT donne pouvoir à M. Jérôme TOURNIER

Secrétaire de séance : Mme Chantal MARTELIN

n° 2022-10-11

OBJET : Fixation du tarif du gaz pour les salles des fêtes

Mme GAUDRON rappelle au Conseil Municipal les tarifs du gaz appliqués pour les salles des fêtes de Domblans et Bréry et indique qu'il convient d'harmoniser progressivement ces tarifs :

Tarifs du gaz	Salle des fêtes de DOMBLANS	Salle des fêtes de BRERY
Au 01/01/2022	4,10 € m ³	5,00 € m ³
Au 01/01/2023	4,20 € m ³	5,00 € m ³
Au 01/01/2024	4,50 € m ³	5,00 € m ³

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 18 voix pour et 1 abstention

- **ENTERINE** les tarifs proposés ci-dessus

Pour extrait conforme,
Le Maire, J. TOURNIER

Délibération rendue exécutoire après

Transmission à la Préfecture le 07/11/2022

